

Accueil de Loisirs - Projet pédagogique

L'Accueil de Loisirs joue un rôle essentiel dans l'épanouissement des enfants en leur offrant un cadre sécurisé et enrichissant en dehors du temps scolaire. Il s'inscrit dans la continuité du projet éducatif de la ville, qui vise à favoriser l'autonomie, la citoyenneté et la mixité sociale, tout en assurant un lien harmonieux entre l'accueil collectif et la vie familiale.

Ce document présente le projet pédagogique de l'Accueil de Loisirs, qui traduit concrètement ces ambitions éducatives en actions quotidiennes. Il définit les objectifs et les valeurs qui guident l'accompagnement des enfants, détaille l'organisation des activités périscolaires et extrascolaires, ainsi que les modalités d'inscription, d'encadrement et de fonctionnement.

L'organisation et les horaires :

- **Le périscolaire** accueille les enfants les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30. L'équipe d'animation encadre également les demi-pensionnaires des classes élémentaires durant la pause méridienne.
- **L'extrascolaire** accueille les enfants durant les mercredis et les vacances scolaires de 7h30 à 18h30. L'été, des animations en soirée et des séjours courts avec une thématique spécifique sont proposés aux enfants de 6 à 11 ans.

Les inscriptions et les tarifs :

Les inscriptions se font en ligne ou à la mairie pour les familles sans accès internet. Les tarifs sont fixés par le Conseil Municipal et calculés selon le quotient familial.

Les locaux et les équipements :

L'Accueil de Loisirs est situé à l'Espace de Loisirs (Rue des Pérêts, 76240 Mesnil-Esnard). Il est divisé en deux secteurs en fonction des tranches d'âge :

- **Maternel (3-5 ans)** : salles 10, 11, 12, 13 (sieste en salle 13).
- **Primaire (6-11 ans)** : salles 6, 8, 9, 17, 18.

Des salles spécifiques sont dédiées à la restauration (salle 7), aux activités physiques (salle polyvalente de 160 m²) et au stockage du matériel pédagogique (salle 16). Des structures municipales annexes comme les stades et parcs sont aussi utilisées.

La restauration collective :

La société SODEXO fournit les repas, servis dans les réfectoires des écoles (11h30-13h00). Les goûters sont préparés dans la salle restauration de la structure puis distribués par les animateurs. Des repas exceptionnels et des pique-niques peuvent aussi être organisés.

Les transports :

Les enfants se déplacent principalement à pied ou en transport en commun. Pour certaines sorties, des transporteurs privés ou le **minibus municipal** sont utilisés.

L'équipe d'animation :

- **Périscolaire**
 - Directeur : M. Alvin Sénécal
 - Adjointe : Mme Intissar Khalladi
 - 15 animateurs qui interviennent également sur l'extrascolaire (90% d'entre eux)
- **Extrascolaire**
 - Directeur : M. Dominique Prieur
 - Adjointe : Mme Alizé Duboc
 - 14 animateurs qui interviennent également sur le périscolaire
 - Durant les vacances scolaires des animateurs diplômés ou stagiaires peuvent compléter les équipes.

Les objectifs pédagogiques de l'Accueil de loisirs communs aux temps péri et extrascolaires :

La collectivité a récemment signé la charte pour un accueil de loisirs inclusif en Seine-Maritime. La commune souhaite ainsi favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap et à besoins particuliers au sein de son accueil de loisirs.

Cette charte permet de valoriser le droit de tout enfant, de jouer, de vivre, de grandir avec les autres, sur l'ensemble des temps qui rythment sa vie, quels que soient ses besoins spécifiques.

Accueillir tous les enfants dans un climat de sécurité physique et affective ne peut être considéré comme un objectif à atteindre mais bien comme un impératif de l'Accueil de loisirs municipal.

Toutefois pour garantir une évolution constante de ces notions fondamentales, ces dernières seront évaluées au même titre que les objectifs communs aux temps péri et extrascolaires :

- **Le vivre ensemble :**
 - Mettre en place un cadre propice au respect de chacun
 - *Ex : Etablir les règles de vie avec les enfants*
 - Organiser des rencontres intergénérationnelles
 - *Ex : Organiser des échanges avec les enfants de la crèche*
 - Renforcer le lien avec les familles
 - *Ex : Inviter les parents à des spectacles/expositions*
- **L'épanouissement de l'enfant :**
 - Choisir son activité parmi des propositions variées et innovantes
 - *Ex : Mise en place d'un « office du tourisme » en début de semaine*
 - Inciter les enfants à faire seul ou à plusieurs
 - *Ex : Faire une activité à partir d'un plan et de matériel à disposition*
 - Responsabiliser les enfants
 - *Ex : Les enfants peuvent proposer et animer certaines activités*
 - Respecter au mieux la chronobiologie de l'enfant
 - *Ex : Aménager des temps et des espaces de détente accessibles aux enfants*
- **L'environnement et le développement durable :**
 - Sensibiliser les enfants au gaspillage alimentaire
 - *Ex : Mise en place d'une table de tri et de la pesée à la cantine*
 - Respecter et recycler le matériel
 - *Ex : Proposer des animations avec le matériel à disposition*
 - Découvrir et respecter le territoire
 - *Ex : Organiser un Rallye photo sur la commune*

Bien que l'Accueil de Loisirs soit un lieu de découverte, d'apprentissage et de partage, notre priorité reste que les enfants s'amuse en sécurité.

Les objectifs relatifs à l'encadrement :

- Faire en sorte que les animateurs adhèrent aux objectifs afin d'harmoniser leurs décisions vis-à-vis des enfants.
- Susciter le travail en équipe afin de former une équipe solidaire, cohérente et responsable.
- Être capable de gérer l'organisation des tâches de la vie quotidienne au sein de l'équipe (prise d'initiative, répartition du travail et des responsabilités).
- Avoir conscience des conséquences induites par leurs attitudes et leurs paroles.

L'évaluation du projet et de l'équipe d'animation :

- **Sur le temps périscolaire** une évaluation des équipes est effectuée à la fin de chaque trimestre ainsi qu'une évaluation du projet à la fin de l'année scolaire.
- **Sur le temps extrascolaire** un bilan pédagogique et une évaluation des animateurs stagiaires sont effectués après chaque période de vacances. Comme pour le périscolaire, un entretien individuel avec le personnel contractuel est réalisé une fois par trimestre.

En complément de ce document, un projet pédagogique et/ou projet de session spécifique à chaque structure est mis à jour en fonction des périodes de fonctionnement.